

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24 FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre février à dix-neuf heures, le conseil municipal de Beautheil-Saints légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M.JACOTIN.

Etaient présents :

M.JACOTIN Bernard	M.CHAPPUIS Jacques	M.DOLEAC Norbert
Mme MAURY Agathe	M.LE CHEVOIR Pierre	Mme THOMAS Irène
M. HUBERT Joël	Mme DUTERTRE Josette	M.TEILLARD Stéphane
Mme PAILLARD Virginie	Mme CHAMOUARD Christiane	Mme MARQUES Laëtitia
M.MOULY Fabrice	M.THIBAUT Pascal	M.SERVETTAZ Hervé

Absents excusés:

M.PERRIN Jean-François	Mme VAN HOUTTE Sandrine	M.FAHY Bertrand
M.DOUX Thierry	Mme SALMON Claire	Mme FERREIRA OLIVEIRA Laure

Absents :

Mme FARRIOL GARCIA Christine	Mme LE FRESNE Frédérique
------------------------------	--------------------------

M.PERRIN Jean-François	donne pouvoir à	M.LE CHEVOIR Pierre
M.DOUX Thierry	donne pouvoir à	M.JACOTIN Bernard
Mme VAN HOUTTE Sandrine	donne pouvoir à	Mme PAILLARD Virginie
Mme SALMON Claire	donne pouvoir à	Mme MAURY Agathe
M.FAHY Bertrand	donne pouvoir à	M. HUBERT Joël
Mme FERREIRA OLIVEIRA Laure	donne pouvoir à	M.SERVETTAZ Hervé

Secrétaire de séance : Mme CHAMOUARD Christiane

### ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021.

### COMPTE DE GESTION 2021 - D2022/001

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Vote** le compte de gestion du receveur 2021 de la commune de Beautheil-Saints identique au compte administratif 2021.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - D2022/002

Les membres du conseil prennent connaissance des résultats du compte administratif 2021 conformes avec la balance du comptable qui sont les suivants :

#### *Investissement*

Dépenses recensées:	1 268 071,41 €
Recettes :	878 213,58 €
solde	-389 857,83 €
déficit reporté	-19 701,29 €
déficit de clôture	-409 559,12 €

#### *Fonctionnement*

Dépenses de fonctionnement recensées:	1 109 837,10 €
---------------------------------------	----------------

Recettes de fonctionnement:	1 693 908,78 €
Solde	584 071,68 €
Excédent reporté	739 054,84 €
Excédent de clôture	1 323 126,52 €

soit un excédent global de clôture après prise en compte  
du solde de: 913 567,40 €

Monsieur le maire confie la présidence de la séance à M.Hubert puis quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

sous la présidence de M.Hubert,  
**vote** le compte administratif 2021 tel que présenté.

<b>RESTES A REALISER 2021 - D2022/003</b>
---

M.JACOTIN reprend la présidence de la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Vote** les restes à réaliser en investissement 2021 comme suit :

dépenses	276 200,00 €
recettes	139 700,00 €
solde	-136 500,00 €

<b>AFFECTATION DU RESULTAT 2021 AU BUDGET 2022 - D2022/004</b>
--

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Décide** l'affectation des résultats au budget primitif communal 2022 comme suit

*investissement*

compte 001 excédent/déficit de clôture	-409 559,12 €
compte 1068 réserves	546 059,12 €

*fonctionnement*

compte 002 excédent de fonctionnement	777 067,40 €
compte 002 reprise résultats STAC	7 753,09 €
total 002	784 820,49 €

<b>BUDGET PRIMITIF 2022 D2022/005</b>
---

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Vote** le budget primitif 2022 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 621 359.12€ en section d'investissement y compris les restes à réaliser et à la somme de 2 129 670.49€ en section de fonctionnement.

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'EQUIPEMENT RURAL - FER  
VOIRIE IMPASSE DE L'ABBAYE - D2022/006**

Monsieur le maire présente le projet de goudronnement de l'impasse de l'abbaye à Beautheil. L'actuelle voie de desserte des habitations qui y sont légalement édifiées est en mauvais état. Afin de garantir un accès décent aux logements, il est proposé de réaliser la mise en goudron de la rue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Approuve** le projet de réalisation d'enrobé sur l'impasse de l'abbaye  
**Sollicite** l'aide du département au titre du Fonds d'Equipement Rural (FER) à hauteur de 50%  
**Autorise** le maire à signer tous les documents afférents à la demande de subvention.

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT RURAL - CoR - D2022/007**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Décide** d'abandonner la procédure en cours au titre du Fonds d'aménagement Communal,  
**Annule** la délibération D2020/060 par laquelle la commune se portait candidate à un FAC,  
**Décide** de déposer un dossier de candidature au titre du Contrat Rural CoR pour la réalisation d'une salle associative à Beautheil

**Autorise** le maire à lancer la procédure et à faire élaborer le dossier de candidature,  
**Autorise** le maire à signer tous les documents afférents à la demande de subvention.

**SYNDICAT DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE (SDESM)  
ADHESION DES COMMUNES DE  
SOUPPES-SUR-LOING, CHAUCONIN-NEUFMOUTIERS ET NANTOUILLET - D2022/008**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Approuve** l'adhésion des communes de Souppes-sur-Loing, Chauconin-Neufmontiers et Nantouillet au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne),  
**Autorise** Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

**POSTE D'AGENT DE RESTAURATION SCOLAIRE  
MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL - D2022/009**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**Décide** de porter l'un des postes d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe créé par la délibération du SIRP Beautheil-Saints en date du 12 août 2011 à 6.50h hebdomadaires annualisées,  
**Dit** que le second poste créé par la délibération du 12 août 2011 reste inchangé,  
**Dit** que cette disposition sera applicable à compter de sa publication en sous-préfecture et auprès du centre de gestion.

**POSTE D'AGENT DE RESTAURATION SCOLAIRE**

**MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL - D2022/010**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**Décide** de porter le poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe créé par la délibération du SIRP Beautheil-Saints en date du 21 décembre 2015 à 6.50h hebdomadaires annualisées,

**Dit** que cette disposition sera applicable à compter de sa publication en sous-préfecture et auprès du centre de gestion.

**POSTE D'AGENT DE RESTAURATION SCOLAIRE  
MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL - D2022/011**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**Décide** de porter le poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe créé par la délibération du SIRP Beautheil-Saints en date du 22 février 2016 à 9.75h hebdomadaires annualisées,

**Dit** que cette disposition sera applicable à compter de sa publication en sous-préfecture et auprès du centre de gestion.

**AVIS SUR LA CREATION ET L'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE  
METHANISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA FERTE-GAUCHER - D2022/012**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Emet** un avis favorable à l'installation et l'exploitation d'une installation de méthanisation sur la commune de la Ferté-Gaucher.

**REPRISE D'UNE COLLECTION PRIVEE D'ARCHIVES SUR L'HISTORIQUE  
DE LA COMMUNE DE SAINTS - D2022/013**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Autorise** l'acquisition d'un fonds d'archives privées sur l'historique de la commune de Saints,

**Fixe** le prix de la reprise,

**Autorise** le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE  
CONVENTION DE GESTION DES EAUX PLUVIALES POUR L'ANNEE 2022 - D2022/014**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Approuve** la signature de la convention de gestion des eaux pluviales avec la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie pour 2022,

**Autorise** le maire à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

**CREANCE ETEINTE BUDGET COMMUNAL - D2022/015**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**Décide** d'admettre la somme de 305.25€ en créance éteinte,

**Dit** que cette somme fera l'objet d'un mandat au compte 6542.

## CREANCE ETEINTE BUDGET COMMUNAL - D2022/016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**Décide** d'admettre la somme de 921.35€ en créance éteinte,

**Dit** que cette somme fera l'objet d'un mandat au compte 6542.

## ENCAISSEMENT DE CHEQUES - D2021/017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Autorise** l'encaissement de chèques relatifs à :

- Un remboursement suite à un sinistre
- La participation d'entreprises au bulletin municipal

## QUESTIONS DIVERSES

Abris-bus : suite à de nombreuses dégradations, il a été décidé de construire un abri en parpaing pour l'arrêt situé au Tertre.

Le paraclet : Un projet d'ouverture d'une école privée a été déposé au rectorat et réputé complet le 09 février 2022. Un dossier de changement de destination est en cours d'instruction auprès du service urbanisme.

Assainissement Mémillon-Le Tertre : Les travaux de construction de la station vont reprendre et une réunion est prévue début mars pour les administrés concernés par le raccordement au réseau.

Salage de la commune : une convention va être conclue avec deux agriculteurs de la commune pour organiser un salage sectorisé.

Covaltri : la commune va faire une demande en vue d'installer des containers supplémentaires à côté du cimetière de Beauthéil.

Information du département : la phase 2 du passage de certaines routes à 90 km/h est annoncée : la vitesse avait déjà été portée à 90km/h sur une partie des routes départementales en 2020, de nouvelles sections sont désormais concernées.

Parc Naturel Régional : Monsieur Le Chevoir présente les dernières informations sur le projet : l'élaboration d'une charte est nécessaire. Un planning d'élaboration a été programmé : il prévoit l'organisation d'ateliers de territoire visant à préparer des propositions avant la tenue de nouveaux ateliers et visites sur le terrain.

Bulletin municipal : il est remis aux conseillers afin de procéder à sa distribution, Monsieur Jacotin remercie Mme Paillard pour sa réalisation ainsi que les personnes qui y ont contribué.

La séance est levée à 21h30.